Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

Déchets Ménagers 2024

Rapport de Présentation

La section de fonctionnement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 651 800 €.

Comme l'an passé le budget est voté sans reprise de résultat antérieur. Celui-ci sera repris après le vote du compte administratif avec le budget supplémentaire proposé en juin 2024.

LES RECETTES 2024 :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
70	ventes produits	2 975 695,84	2 918 013,84	3 070 603,87	3 293 400	3 501 580,00
	Redevances	*2 868 443,04*	*2 834 952,03*	*2 961 918,83*	*3 137 300*	*3 372 080,00*
	mise à dispo de personnel	*17 709,00*	*17 169,00*	*16 224,00*	*84 600*	*18 000,00*
	autres produits dont déchets verts	*89 543,80*	*65 892,81*	*92 461,04*	*71 500*	*111 500,00*
74	Soutiens	914 312,54	962 621,59	1 137 644,95	774 600	993 200,00
77	Produits exceptionnels	16 996,66	6 795,94	812,38	10 000	10 000,00
	Recettes réelles	3 907 005,04	3 887 431,37	4 209 061,20	4 078 000,00	4 504 780,00
042	Opérations ordre	149 716,50	170 936,96	173 467,50	173 468	147 020,00
002	reprise résultat antérieur	1 225 125,97	1 414 507,30	1 263 312,69	1 263 313	
	TOTAL Recettes	**5 281 848**	**5 472 876**	**5 645 841,39**	**5 514 781**	**4 651 800**

Les recettes réelles d'exploitation (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **4 504 780 €**. Comparativement aux recettes réelles d'exploitation inscrites au budget 2023, elles présentent une augmentation de 10,5% (+ 426 780 €).

- ✓ **Les ventes et produits ---------- –------ 3 501 580 €,**

1. Il s'agit majoritairement de l'ensemble des prestations facturées proposées pour 2024 à **3 372 080 €** (3 137 300 € au BP 2023) dont 3 251 780 € au titre de la redevance auprès des particuliers et des professionnels.

De par l'évolution sensible des coûts de gestion du service avec :
-la progression des coûts de traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants facturés par le Département,
- l'augmentation des coûts de traitement des refus de tri (+61% lors du renouvellement du marché au 1er avril 2023)
-la poursuite de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
-les évolutions du point d'indice des agents.

Il a été décidé d'actionner le levier tarifaire pour 2024.

- le produit de la redevance incitative est attendu en 2024 pour **3 251 780 €** comprenant une part fixe (relative à l'abonnement de 2024) et une part variable (selon les dépôts de 2023). Cette recette a été calculée selon la délibération 1 du 21/12/2023 soit :

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

1/une augmentation de la part fixe de **8%** pour les usagers munis d'un badge ou de bacs de 120 à 240 litres et de **25%** pour les bacs de 340 litres à 750 litres ;
2/une augmentation du forfait minimum avec un prix au litre qui passe de 0,025 € à 0,028 € et à 0,034 € selon la capacité et le mode de collecte ;
3/une augmentation de 0,030 € à 0,046 € par litre pour tous les dépôts et levées supplémentaires.
Cette triple action aboutit à une progression attendue des recettes tarifaires issues de la redevance de 256 780 €.

Les autres recettes tarifaires sont globalement maintenues à leurs niveaux de 2024 : **120 300 €**

- la mise à disposition d'un compacteur au CHNM : 45 000 € (en progression de 5 000 €).
- les ventes de batteries : 5 000 €
- la facturation des dépôts sauvages : 10 000 €
- la mise à disposition de bennes pour les manifestations diverses : 300 €
- les ventes de ferraille sont attendues pour 28 000 € (depuis août 2023 recette fixée à partir d'un prix plancher de 70€ ; calculé sur la base de 400 tonnes)
- le traitement des encombrants et gravats des industriels pour 20 000 €,
- le traitement des encombrants et gravats des Collectivités pour 12 000 €.

L'ensemble des recettes tarifaires est budgété à hauteur de 3 372 080 €. Elles représentent 78 % de nos recettes réelles de fonctionnement 2024 et couvrent 87 % de nos dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre- amortissements).

A ce chapitre des « ventes de produits », on trouve également outre les recettes tarifaires :

2. les **remboursements** du Conseil Départemental pour les interventions de nos agents sur le nettoyage et la surveillance du quai de transfert de Parigné (**18 000** €),

3. la collecte et le traitement des déchets verts pour **111 500 €** avec **l'accès aux déchetteries** des collectivités (80 000 €), des professionnels (30 000 €) et, la mise à disposition de bennes des déchets verts aux particuliers (1 500 €). Les niveaux des réalisés 2023 nous permettent d'augmenter les recettes auprès des collectivités (+ 50 000 € au total) ; En effet la tarification de l'accès aux professionnels et communes en déchetterie a été révisée au 01/01/2023 (délibération 13 du 15/12/2022) avec notamment pour les déchets verts un tarif passant de 15,12€/m³ à 16,92€/m³ au 01/01/2023 (+11,9%).

✓ **Les soutiens et subventions---------- 993 200 €**

Ces recettes sont attendues pour 2024 à hauteur de 993 200 € contre 774 600 € attendues au budget 2023 (+218 600 € soit +28%).
En effet, les recettes issues des soutiens des éco organismes devraient progresser du fait de la mise en place de nouvelles REP (responsabilité élargie aux producteurs) en déchetterie et avec le nouvel agrément pour les REP emballages et papiers.
Pour autant les recettes issues de la vente des matériaux sont en baisse.
Depuis 2023, une recette nouvelle est comptabilisée pour le défraiement par le Département du transport des encombrants à la déchetterie de Guelaitain (37€ la tonne). Pour 2024 cette recette est attendue à hauteur de 66 600 €.
Enfin une subvention du Département de 6 000 € est inscrite en lien avec nos actions de prévention.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

✓ **Les amortissements des subventions perçues ----------147 020 €**

✓ **Les produits exceptionnels ---------- 10 000 €**

On trouve à cet article la prévision budgétaire relative aux différentes cessions de matériels envisagées.

<u>Les recettes 2024 permettent de financer les dépenses d'exploitation suivantes</u> :

LES DÉPENSES :

		DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
011	Charges générales	2 287 187	2 236 173	2 550 305,36	2 792 580	2 759 430
	dont contrats pour traitement	*1 750 801*	*1 733 236*	*2 065 961,73*	*2 270 000*	*2 195 000*
012	Charges de personnel	980 147	1 135 442	1 162 330,96	1 162 335	1 223 110
65	créances admises en non valeur	15 098	9 609	12 820,22	18 536	21 200
66	Charges financières	1 130	977	801,15	920	750
67	Charges exceptionnelles	18 905	18 538	11 595,09	22 500	20 500
022	Dépenses imprévues				20 000	0
68	Provision sur créances	52 679	0	5 369,00	5 369	6 000
	Dépenses réélles	3 355 145	3 400 739	3 743 221,78	4 022 240	4 030 990
042	Amortissements	512 195	808 824	668 827,26	668 828	550 907
023	Virement à la section d'invest.				823 713	69 903
	TOTAL Dépenses	**3 867 340**	**4 209 563**	**4 412 049**	**5 514 781**	**4 651 800**

<u>Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :</u>

① Les charges à caractère général ---------- 2 759 430 €

<u>Elles recouvrent</u> :

Les achats correspondant aux comptes 60 130 590 €

Il s'agit pour l'essentiel :

- des fournitures d'entretien et de petit équipement budgétées pour 97 500 € dont 50 000 € au titre des fournitures pour les réparations des conteneurs semi-enterrés (CSE), 30 000 € de fournitures de pièces mécaniques pour les véhicules et 27 000 € de carburants GNV. L'ensemble de ces postes des « achats » a été inscrit à hauteur de 130 590 € au budget 2023 pour un réalisé à 105 566 €. Le budget 2024 a ainsi été ajusté et augmenté en 2024 pour la dépense de GNV avec le nouveau camion (réalisé 2023 à 15 386 € ; budgété 2024 à 27 000 €)

Les services extérieurs correspondant aux comptes 61 2 417 150 €

On y trouve :

- La dépense liée aux traitements des déchets de **2 195 000 €** (représente 80% du chapitre 011)

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

Cette dépense est proposée en diminution de 75 000 € au regard du budgété 2023 de 2 270 000 €. Mais elle se situe en progression de 6% par comparaison à la dépense réalisée en 2023 (2 065 962 €).

		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023 simulé	BP 2023	BP 2024	Ecart BP n et BP n-1
OMR	Traitement des ordures ménagères	459 823 €	472 946 €	808 833 €	533 000 €	580 000 €	47 000 €
	Petits encombrants incinérables				66 000 €	99 000 €	33 000 €
	Encombrants (transport et traitement	171 787 €	182 008 €		345 800 €	310 000 €	-35 800 €
	Autres dépenses (accès logiciel de relevé des données)	5 945 €	5 025 €	2 333 €			
Collecte et Tri sélectif	Collecte sélective et tri des emballages recyclables	730 167 €	772 754 €	946 574 €	1 060 000 €	855 000 €	-205 000 €
	Collecte et tri du carton		29 798 €	46 046 €		50 000 €	50 000 €
	Collecte et tri du verre	57 684 €	54 014 €	18 721 €			
	Rotation des bennes déchets recyclables						
	Traitement des déchets inertes	29 006 €	33 824 €	42 976 €	36 700 €	37 000 €	1 300 €
	Traitement des déchets verts	81 304 €	62 749 €	74 685 €	76 500 €	65 000 €	-11 500 €
	Traitement du bois	113 026 €	9 211 €	60 706 €	60 000 €	80 000 €	20 000 €
	Traitement du pneu	31 048 €		2 291 €			-00 €
	Traitement des déchets diffus spécifiques	27 201 €	59 894 €	23 155 €	49 000 €	69 000 €	20 000 €
	Traitement des huiles	1 086 €	2 475 €		2 000 €		-2 000 €
	Traitement des déchets nettoyage des rues	43 923 €	48 440 €	39 641 €	42 000 €	50 000 €	8 000 €
		1 760 801 €	1 733 236 €	2 065 962 €	2 270 000 €	2 195 000 €	-75 000 €

1/ le traitement des ordures ménagères résiduelles confié au Département est inscrit pour 580 000 € au budget 2024. Nous estimons le volume traité en 2024 à 4 000 tonnes (contre 4633 en 2022 et 4935 en 2021). Si on s'attend à la poursuite de la diminution du volume des OMR, le coût de traitement va lui continuer à progresser. Ainsi le coût est passé de 97€ ttc/tonne en 2022 à 130 ttc/tonne en 2023 et à 144€/tonne en 2024. Cette augmentation des coûts s'explique par les travaux de rénovation de l'unité de valorisation énergétique de Pontmain qui vont être réalisés par le département et issu du renouvellement de la convention de transfert de la compétence des déchets ultimes au 01/01/2023.

A noter que cette progression aurait pu être beaucoup plus marquée si on se réfère à la production d'OM. En effet avec la mise en œuvre de la tarification incitative la production d'OM a diminué de 47% sur notre territoire depuis 2014.

2/ le traitement des encombrants confié au Département depuis le 1er/01/23. Comme pour les OMR nous tablons sur une baisse des quantités à traiter (constatée sur les 9 premiers de l'année 2023 avec moins 400 tonnes) mais nous devons faire face à une forte progression du coût du transport et du traitement qui passe de 165€ HT à 185 € la tonne HT (TVA à 10%). Notre évaluation 2024 est calculée à partir d'une quantité de 1500 tonnes à traiter.

La hausse progressive de la TGAP (sur le stockage et l'incinération des déchets) commencée en 2021 se poursuit jusqu'en 2025 et impacte nos dépenses de traitement. Elle évolue annuellement entre 2023 et 2024 de 56,10 € la tonne ttc à 63,80€ la tonne ttc.

3/ la collecte et le tri des emballages recyclables : 905 000 € en diminution par comparaison au budgété 2023 de 1 060 000 €.

4/ la dépense de traitement des déchets diffus pour 2024 est prévue en hausse du fait de l'augmentation des tarifs de 4% avec une stabilisation des volumes (+ 20 000 €)

5/ la dépense de traitement des déchets verts est estimée à 65 000 € pour 2024 sur la base de 8000m³ à 1,50 €/m³ pour le criblage et 25 000m³ à 2,10€/m³ de prestation de broyage. Elle serait ainsi en baisse de 11 500 € au regard du BP 2023.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

Les autres types de dépenses du chapitre (comptes 61)

- L'entretien des véhicules ---------- **67 500** €

Cette dépense est augmentée compte tenu du réalisé 2023 (78 629 €)

- L'entretien des conteneurs semi-enterrés (nettoyage, et système de lecture) ---- **45 000** €

Cette dépense est augmentée compte tenu du réalisé 2023 (47 572 €)

- La location de matériel ---------- **49 000 €**

Ce crédit concerne 2 types de dépenses : la location entretien des vêtements de travail pour un prévisionnel de 26 000 € et la location de matériels (chariot télescopique le plus souvent) pour une dépense annuelle prévisionnelle de 23 000 € dont 10 000 € pour la prestation de rotation des bennes en déchetterie.

- La maintenance des logiciels de facturation et des extincteurs ----------**11 500 €**

- Une étude sur la refonte de la grille tarifaire ---------- **25 000 €**

Cette dépense pourrait être financée par l'ADEME à hauteur maximum de 80% du HT.

- D'autres dépenses avec la formation professionnelle à 10 000 € et les assurances à 13 850 € ----------**24 150 €**

Les autres services extérieurs (comptes 62) et taxes (comptes 63) 211 690 €

Dont :

- La mise en œuvre du plan de prévention des déchets ---------- **10 200€**

- Le remboursements à EMMAÜS 53 pour le poste de coordinateur de la collecte des objets réemployables en déchetterie ---------- **5 500 €**

- les insertions (pages jaunes, annonces marchés publics) ---------- **2 000 €**

- Les remboursements à la Ville de Mayenne des carburants (hors GNV) et les produits stockés ---------- **157 000 €**

- Les impressions d'outils de communication ---------- **11 000 €**

- Les frais de repas des agents de collecte et les frais de déplacement ---------- **11 000 €**

- Les taxes (foncière, à l'essieu) ---------- **4 290 €**

② Les charges de personnel ---------- 1 223 110 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service supportées par le budget général : **1 177 110 €** en 2024 (1 139 213 € réalisés en 2023). La progression budgétaire annuelle s'élève à + 37 897 € (+3,3%).

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

On trouve également la mise à disposition d'agents extérieurs au service est budgétée en 2024 pour **31 000 €** dans le cadre notamment du gardiennage des points de collecte effectué à Commer ou Jublains (réalisé 2020 à 11 798 €) ainsi que des remboursements à la Communauté de Communes de l'Ernée pour les actions de prévention auprès des scolaires (10 000 €) et à la Communauté de Communes du Bocage pour le poste de chargé de mission à l'économie circulaire (5 000 €).

③ Les charges financières ---------- 750 €

Elles correspondent aux intérêts d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne en 2007 par l'ex CCHL pour un montant de 65 000 € avec un taux fixe de 4,25 % sur 20 ans (dernière échéance en avril 2027).

④ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements--------- 550 907 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement d'autres matériels.

⑤ Les charges exceptionnelles ---------- 20 500 €

Ce poste comprend un crédit de 7 000 € en prévision d'annulation de titres de recettes émis à tort sur les années antérieures et un crédit de 13 500 € pour le versement d'une subvention à l'association « d'Aide au Tiers monde » de Lassay les Châteaux en contrepartie de l'inclusion des volumes de papiers collectés par celle-ci en complément des volumes que Mayenne Communauté collecte directement.

L'équilibre de la section de fonctionnement abouti à un autofinancement vers la section d'investissement de **69 903 €**.

La section d'investissement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 710 810 €

LES RECETTES 2024 :

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
001	Reprise résultat antérieur	241 272,35	476 833,46	718 034,14	718 034	0,00
021	Virement section de fonctionnement				823 713	69 903,00
040	Amortissements	512 194,77	808 823,78	665 594,26	668 827	550 907,00
10	FCTVA	104 341,29	129 581,00	146 088,69	90 000	90 000,00
13	Subventions	303 968,26	406 261,00	1 846,00	865 500	0,00
21	Annulation mandat	175,40	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 161 952,07	1 821 499,24	1 531 563,09	3 166 074	710 810,00

1 – Le FCTVA pour les dépenses d'investissement réalisées dans l'année au taux de 16,404 %, est attendu pour **90 000€**,

3 – une recette d'ordre, contrepartie des dépenses de fonctionnement est inscrite à hauteur de **550 907 €,**

4 – Le virement de la section d'exploitation est de **69 903 €.**

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

Ces recettes permettent de financer les dépenses suivantes :

		DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024
020	Dépenses imprévues					
040	Op ordre	149 716,50	170 936,96	173 467,50	173 468	147 020,00
16	Emprunts et dettes	3 653,54	3 808,81	3 970,69	3 971	4 140,00
20	Immo incorporelles		0,00		115 760	559 650,00
21	Immo corporelles	485 945,79	875 005,53	740 269,91	1 822 123	
23	Travaux	45 802,78	53 713,80	207 848,96	1 050 752	
	TOTAL	685 118,61	1 103 465,10	1 125 557,06	3 166 075	710 810,00

1 - le remboursement du capital de l'emprunt----------4 140,00 €

2 - des écritures d'ordre ----------147 020,00 €
correspondant à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Les recettes d'investissement du budget 2024 permettent le financement des dépenses d'investissement précitées (151 160 €) et font ressortir une capacité à investir de 559 650 €.

Cette capacité à investir 2024 sera affectée aux dépenses d'acquisition de conteneurs (459 650 €) et leur implantation (100 000 €) pour le développement de la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables en points d'apport collectif centralisés en bourg. L'objectif recherché est l'harmonisation des modalités de collecte sur l'ensemble des communes du territoire avec in fine la maitrise des coûts de collecte des déchets.

La reprise des résultats de 2023 qui interviendra en juin permettra de revoir à la hausse le programme d'investissement du budget déchets 2024 pour la faire correspondre au Programme pluriannuel d'investissement.

Focus sur la dette du budget Déchets Ménagers

Au 1er janvier 2023, la dette du budget annexe s'élève à **21 614 €**. Elle est constituée d'un seul emprunt contracté en 2007 par l'ex CCHL auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 4,25% expirant en 2027.

Son profil d'extinction :

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_03-DE

Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2024	17 643,50	4 139,44	749,85	4,26	4,25	4 889,29
2025	13 504,06	4 315,37	573,92	4,25	4,25	4 889,29
2026	9 188,69	4 498,77	390,52	4,25	4,25	4 889,29
2027	4 689,92	4 689,92	199,37	4,25	4,25	4 889,29